



## Si votre véhicule est une perte totale, ne vous faites pas frapper de nouveau

Protégez vos finances avec la Protection d'écart (PÉA) Buick<sup>1</sup>. Si vous devez plus sur votre véhicule que sa valeur une fois qu'il est déclaré perte totale, vous devez de considérer la PÉA. Elle peut fournir une protection financière supplémentaire advenant que votre véhicule soit une perte totale.



### Protection de l'écart (PÉA)

- La PÉA couvre la différence entre ce que vous devez et la valeur de votre véhicule advenant qu'il soit une perte totale
- Couvre jusqu'à 1 000 \$ de votre franchise d'assurance
- Offre une protection financière supplémentaire lors d'imprévus



La Protection d'écart (PÉA)  
Buick aide à couvrir la différence\*

Couverture d'assurance automobile régulière de base

PROTECTION  BUICK

\*Image aux fins d'illustration uniquement. Le montant réel de l'exemption varie selon votre situation particulière. Certaines exclusions s'appliquent.

<sup>1</sup> Pour de plus amples renseignements, consultez l'addendum. La PÉA n'est pas offerte dans toutes les provinces. Une admissibilité maximale, des limitations et des exclusions s'appliquent. Notez que vous demeurez responsable des paiements en retard, des frais de retard et des autres frais au titre de votre contrat de financement et de toute autre somme qui n'est pas couverte par la PÉA. La PÉA est une option et non pas une assurance. Toutes les transactions liées à la PÉA sont régies uniquement par les dispositions de l'addendum d'exonération en cas de perte de la Protection de l'écart (PÉA) Buick. Veuillez consulter l'addendum afin d'en apprendre plus sur les termes, les conditions et les détails particuliers, notamment les limites et les exclusions. Les modalités peuvent varier d'une province à l'autre. Certains modèles peuvent ne pas être admissibles. Votre concessionnaire saura vous fournir des renseignements supplémentaires. La PÉA est administrée par la société CoverageOne, 1 315 Pickering Parkway, bureau 300, Pickering, Ontario L1V 7G5, 1 800 268-7676. Les produits Protection de l'écart (PÉA) ne sont pas offerts dans les Territoires-du-Nord-Ouest. Certaines conditions, restrictions et exclusions peuvent s'appliquer. Votre concessionnaire saura vous renseigner.

©2026 Société General Motors du Canada et GM du Canada. Tous droits réservés. Les marques présentées dans le présent document sont des marques de commerce ou de service de la GM, de ses filiales, société affiliées ou concédants de licence.



**Pour en savoir plus**

Consultez le concessionnaire Buick,  
Numérisez le code QR ou  
Rendez-vous sur [buick.ca/fr/protection-plans/guaranteed-auto-protection](https://buick.ca/fr/protection-plans/guaranteed-auto-protection)